



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 1638

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'équipement des établissements de santé en échographes. On constate actuellement un allongement des durées d'attente. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de raccourcir le délai d'attente et d'améliorer le taux d'équipement en échographes des établissements de santé.

Texte de la réponse

Les échographes sont des dispositifs médicaux qui ne sont pas soumis à autorisation de l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH). Il appartient donc à chaque établissement de santé d'apprécier son besoin d'équipement en échographes supplémentaires, en fonction notamment des délais d'attente observés.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1638

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5044

Réponse publiée le : 4 décembre 2007, page 7708